

Le paiement en ligne

Un site très clair et très complet résume mieux que je pourrai le faire le paiement sur internet : payerenligne.com

Le streaming

Le streaming (de l'anglais stream, « courant ») désigne un principe utilisé principalement pour l'envoi de contenu en « direct » (ou en léger différé). On peut également songer à la locution lecture seule, déjà utilisée en informatique. Très utilisée sur Internet, elle permet la lecture d'un flux audio ou vidéo à mesure qu'il est diffusé. Elle s'oppose ainsi à la diffusion par téléchargement de fichiers qui nécessite de récupérer l'ensemble des données d'un morceau ou d'un extrait vidéo avant de pouvoir l'écouter ou le regarder.

Est-ce légal ?

Tout dépend du contenu et des droits que possède le diffuseur sur l'œuvre diffusée. Par exemple, deezer paye les droits d'auteur grâce à la publicité.

Pour faire simple il vaut mieux utiliser une plateforme dont vous êtes sûr.

Quelques exemples de sites proposant des œuvres en streaming (musique ou vidéo). Liste non exhaustive :

- Deezer (musique)
- Hulu (seulement aux USA)
- Spotify (musique)
- Youtube, Dailymotion (vidéo). Leur cas est un peu particulier puisque les vidéos proposées le sont par des utilisateurs. Mais en règle général, lorsqu'un contenu y est diffusé sans accord de l'auteur, il est supprimé rapidement.
- Tous les sites des chaînes de radio et de télévision (TF1, M6, Arte, France-inter, Europe 1, RTL, etc ...)
- Les webradios, ce sont des radios musicales exclusivement diffusées sur internet (elles ont bien sûr les droits nécessaires pour diffuser les œuvres qu'elles proposent).

Que risque-on ?

[Cet article](#) résume bien la situation.

Pour faire simple, le fait de regarder un contenu diffusé illégalement en streaming est assimilé à du recel. Il n'existe pas de loi précise à ce sujet et la jurisprudence est contradictoire selon les cas.

Le téléchargement

Ont appelle téléchargement le fait de transmettre un ou plusieurs fichier(s) entre 2 ordinateurs.

On peut distinguer 2 opérations :

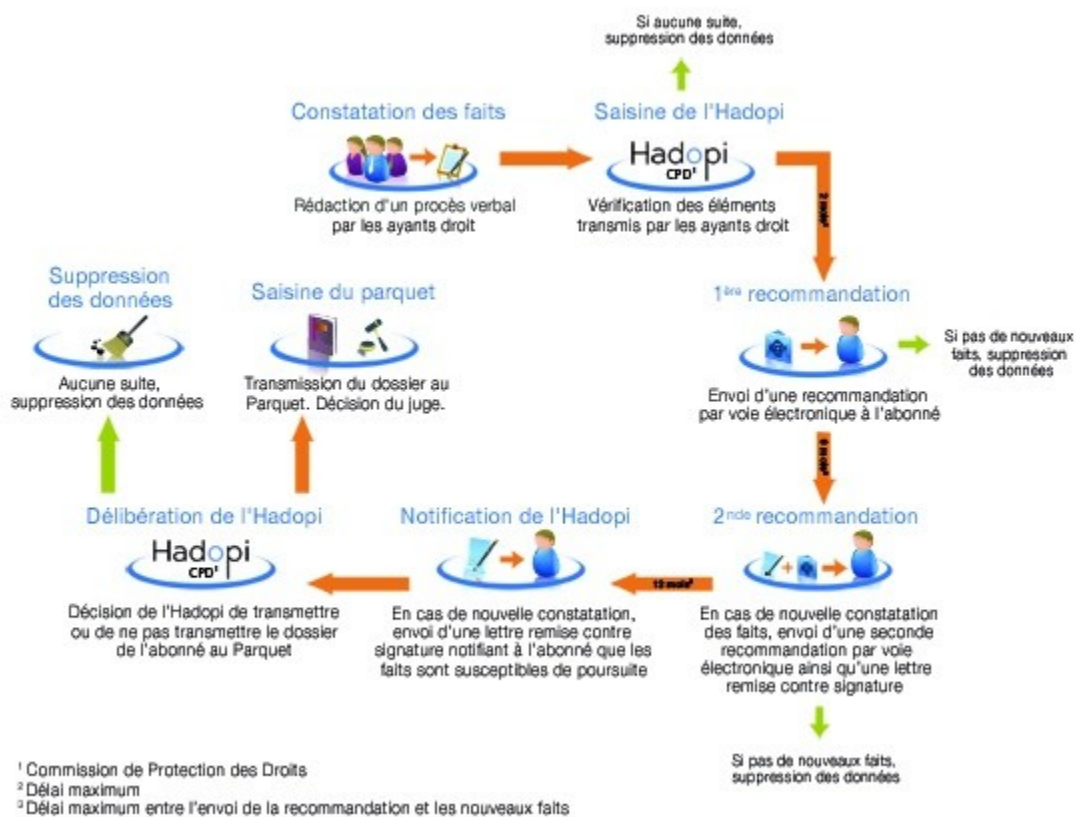
- download (téléchargement descendant) : C'est la fait de faire venir un fichier **depuis l'extérieur vers mon ordinateur**.
- upload (téléchargement montant) : C'est le fait d'envoyer un fichier **depuis mon ordinateur vers l'extérieur**.

La législation est plus simple à comprendre dans le cas du téléchargement que dans celui du streaming.

Le fait de télécharger illégalement un contenu protégé par le droit d'auteur est un délit de **contrefaçon**.

En 2009 a été créé la [HADOPI](#) (Haute Autorité pour la Diffusion des Œuvres et de la Protection des droits sur Internet).

Une image valant souvent mieux qu'un long discours, voici son fonctionnement :



Les réseaux sociaux (facebook, twitter, ...)

[Cet article](#) donne les astuces à connaître pour utiliser facebook.

Gardez en tête que si vous ne diffusez aucune information personnelles sur votre compte facebook, ce compte ne donnera que votre nom ...

Le hameçonnage

Le hameçonnage (ou phishing, et parfois filoutage¹), est une technique utilisée par des fraudeurs pour obtenir des renseignements personnels dans le but de perpétrer une usurpation d'identité. La technique consiste à faire croire à la victime qu'elle s'adresse à un tiers de confiance — banque,

administration, etc... — afin de lui soutirer des renseignements personnels : mot de passe, numéro de carte de crédit, date de naissance, etc. C'est une forme d'attaque informatique reposant sur l'ingénierie sociale. Le hameçonnage peut se faire par courrier électronique, par des sites web falsifiés ou autres moyens électroniques.

Comment reconnaître un mail de hameçonnage ?

Dans le cas d'un mail vous demandant un mot de passe (banque, site internet), partez du principe que les « vrais » ne vous demanderont **jamais** votre mot de passe. En effet l'administrateur du site n'a pas besoin de votre mot passe pour accéder à votre compte.

Les administrations ne communiquent que rarement par mail. Par exemple un « vrai » mail vous demandant des informations pour le recensement est très suspect.

En règle général, quand vous recevez ce genre de mail, **regardez l'adresse de l'extérieur**. Le nom de l'organisation (banque, administration, site, etc ...) doit se trouver **après l'@** et correspondre exactement au site de l'entreprise / administration.

exemple : un mail venant du crédit agricole aura une adresse du genre « service-client@credit-agricole.fr ». Car credit-agricole.fr est bien leur site.

Alors qu'une adresse du genre « service-client.credit-agricole@truc.com » ou « service-client@creditagricol.fr » n'appartient sûrement pas au crédit agricole.

Dans le doute, ne répondez pas !

Les canulars (hoax)

Vous avez peut-être déjà reçu un mail dans ce style :

Franchement, si tu supprimes ce message sur le champs, c'est que tu n'as vraiment pas de cœur !!!!
Salut !!! Je suis un père de 29 ans. Mon épouse et moi avions une vie merveilleuse ensemble. Dieu nous a aussi beaucoup béni en nous faisant don d'une fille. Cette petite fille est maintenant âgée de 10ans... Elle s'appelle Rachel. Il n'y a pas longtemps, les médecins ont découvert de son petit corps un cancer cérébral... Il n'existe qu'un seul moyen de la sauver, mais, hélas, nous n'avons pas assez d'argent pour payer cela. Ainsi, AOL et ZDNET ont bien voulu répondre à notre appel pour pouvoir nous aider. Et, la seule façon qui vous permettrait de nous aider est ceci:
Nous vous avons envoyé ce mail et, vous, vous l'envoyez à d'autres.. A chaque fois que quelqu'un envoie ce message à au moins trois personne, AOL et ZDNET nous paieront 32 centimes.
S'il vous plaît, aidez-nous!!!!
GEORGE ARLINGTON

Ce genre de message n'est pas « dangereux » en lui même, le but est de vous faire transférer le message à tous vos contacts pour obtenir un effet « boule de neige ».

Bien entendu c'est un canular (*hoax* en anglais), quelque soit l'épaisseur de la tartine de bon

sentiments qu'il contient, effacez le ...

Ce site recense les canulars classiques qui circulent (certains depuis plus de 10 ans ...) :

hoaxbuster.com

(vous indiquez l'objet du mail (ou le début) dans le cadre « rechercher »).

Je ne veux pas vous faire peur !

Tout ça peut paraître un peu anxiogène, mais le but n'est pas de vous faire peur ou de vous dégouter d'utiliser internet. La plupart du temps, un minimum de bon sens suffit à réagir comme il faut.